

Pas de tests de compétences pour les médecins étrangers

■ Pour la ministre De Block, il est légalement difficile de les organiser.

Il faut revoir, dans son ensemble, le système des quotas qui régle le nombre de médecins en Belgique.

Cette demande, qui n'est pas nouvelle, a été répétée fermement ce jeudi à la Chambre par la députée CDH Catherine Fonck.

L'actualité de sa revendication, elle la fonde sur de nouveaux chiffres issus du SPF Santé publique qu'elle a obtenus et qui ont été rendus publics ce mercredi dans le journal "Le Soir".

Un nombre croissant d'étrangers

Ces nouveaux chiffres font état d'un pourcentage en forte augmentation de médecins étrangers s'installant en Belgique. Ainsi, il s'avère que

41 % des numéros Inami accordés en Communauté française en 2015 ont été attribués à des médecins étrangers. Le pourcentage est de 28 % si l'on prend en compte la Belgique.

L'absence de quotas

Si ces numéros n'épuisent pas les quotas dévolus aux étudiants francophones et néerlandophones, *"il est indispensable de rappeler que contrairement aux étudiants en médecine belges qui sont soumis à des quotas, aucune limite n'est imposée pour les praticiens étrangers"*, insiste Catherine Fonck.

"Il est donc regrettable que l'on organise une pénurie en Belgique en imposant une politique de quotas qui handicape les étudiants belges et que l'on

crée par là un appel d'air qui fait venir des centaines de médecins étrangers."

La députée souhaite donc, sans s'opposer à un examen d'entrée, que l'on revoie les quotas en vigueur.

Des limites légales

Elle souhaite aussi, en vertu d'une directive européenne, que soient organisés des tests de compétences et des tests linguistiques pour ces étrangers.

La ministre de la Santé Maggie De Block (Open VLD), à la Chambre ce jeudi, n'a pas voulu évoquer une réforme des quotas et a déclaré, ce que regrette et infirme Catherine Fonck, que l'organisation de tels tests était légalement limitée en vertu du droit européen.

BdO

41%

NUMÉROS INAMI

41 % des numéros Inami accordés en Communauté française en 2015 ont été attribués à des étrangers.